

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 100 (1974)
Heft: 25: SIA spécial, no 7, 1974

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse 16
Case postale
8039 Zurich
Tél. 01/36 15 70

Assemblée des délégués de la SIA

Les délégués de la SIA, au nombre de 158, représentant 18 sections et 9 groupes spécialisés, se sont réunis le 4 octobre 1974 à Berne, sous la présidence de M. A. Cogliatti, président central.

Comptes et budget de la Société

L'assemblée des délégués a approuvé les comptes de 1973 et le budget de 1975 ainsi que les nouvelles cotisations pour 1975 : Fr. 60.— pour les membres individuels et, pour les membres collectifs, Fr. 170.— à titre de cotisation de base plus 1 % des salaires totaux versés par bureau, y compris le droit de figurer dans la liste des bureaux.

Elections au Comité central

M. Hans Zumbach, ingénieur, Aarau, trésorier de la SIA centrale, a désiré résilier ses fonctions pour la date de l'assemblée des délégués. Hommage est rendu à son savoir-faire pour équilibrer les dépenses et les revenus de la Société, permettant chaque année d'obtenir un boni.

L'assemblée des délégués a décidé de porter le nombre des membres du Comité central de 11 à 13, par l'élection de
M. Alfred Erne, ingénieur, ingénieur cantonal, Aarau
M. André Perraudin, architecte, propriétaire d'un bureau, Sion
M. Paul Wasescha, ingénieur électricien, sous-directeur de Schindler SA, Horw.

Règlement concernant le déroulement des votes généraux

La révision des statuts de 1971 ayant instauré la possibilité de soumettre au vote général des membres les décisions de l'assemblée des délégués, il a paru nécessaire d'en préciser les modalités dans un règlement séparé. Celui-ci fixe le détail des dispositions concernant la demande de procéder à un vote général, le matériel de vote, son expé-

dition, son renvoi et son dépouillement, le contrôle des suffrages et la publication des résultats.

Un paragraphe spécial concerne la propagande. Il prévoit la possibilité de joindre, à l'envoi du matériel de vote, deux documents de cinq pages dactylographiées au plus, présentant le pour et le contre de chaque consultation.

En outre, les colonnes des organes officiels de la SIA sont ouvertes, sans frais, à l'exposé des différents points de vue. Finalement, la confection, l'envoi et le financement de tout autre matériel de propagande sont l'affaire des intéressés.

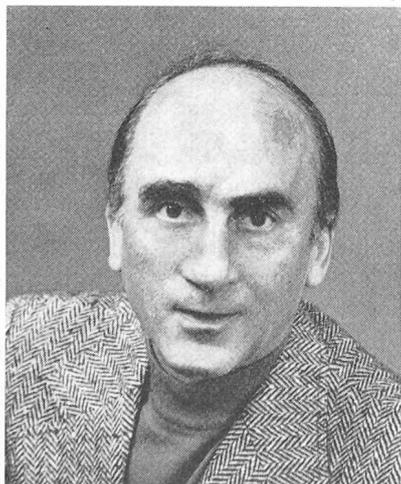
L'assemblée des délégués approuve ce nouveau règlement sans aucune réserve.

Valorisation du Registre des professions techniques et sa transformation en Registre professionnel

Le spécialiste de niveau universitaire acquiert les fondements de son activité sur la base de l'« image » de la profession, des plans d'études et de l'expérience pratique ultérieure. Les hautes écoles ne renonceront pas à dispenser une formation de base étendue transmettant la capacité d'évoluer, de reconnaître les tâches et de résoudre les problèmes qui se posent. Les écoles techniques supérieures basent leur enseignement sur un apprentissage professionnel et transmettent à leurs élèves la capacité de résoudre des tâches pratiques complexes.

Les plans d'études de nos hautes écoles continuent de prévoir une formation de base généraliste aussi étendue que possible. Le choix des options dès les semestres supérieurs constitue la préparation à l'activité professionnelle subséquente. La formation complémentaire approfondie peut s'acquérir soit par des études post-diplôme, soit par l'expérience pratique. Le contrôle de cette activité ne peut plus être effectué par les écoles seules. Aussi la SIA propose-t-elle, sur le plan national, de confier cette tâche à la Fondation des registres des professions techniques et de les revaloriser ainsi en Registres professionnels. Les auto-didactes conserveraient ainsi la possibilité d'obtenir une pleine reconnaissance de leurs qualifications par la voie d'examens et de l'expérience professionnelle. Un tel registre sera à même de promouvoir de façon décisive les possibilités de promotion et de se voir confier la sauvegarde des critères de qualification de base pour le libre exercice de la profession sur le plan national.

La conception de la SIA, approuvée par l'assemblée des délégués, contient des propositions concrètes sur la manière de procéder. Elle a été mise sur pied en collabo-



Les nouveaux membres du Comité central. De gauche à droite : MM. A. Perraudin, architecte, P. Wasescha, ing. él. et A. Erne, ing.

ration avec les autorités compétentes des écoles polytechniques fédérales, des associations professionnelles et des administrations et fournit la base du développement du Registre actuel.

Révision partielle des statuts de la SIA

Les statuts de la SIA, conformément à la décision de l'assemblée des délégués, seront complétés dans ce sens : les personnes ayant une formation de degré universitaire sanctionnée par un diplôme ne seront admises comme membres qu'après une période de pratique suffisante après les études. Cette mesure constitue une adaptation des statuts à la conception de la Société tendant à une valorisation des registres professionnels. Pour faciliter les contacts des étudiants avec les milieux de la SIA, les statuts et le règlement de base des groupes spécialisés ont été amendés de manière à permettre l'admission dans ces groupes des futurs diplômés ayant passé avec succès leur second propédeutique.

Révision de la norme des constructions en acier n° 161

Après de longs travaux de révision, cette norme a été adoptée par l'assemblée des délégués, qui a rendu hommage, avec remerciements, à l'activité de la Commission ad hoc.

Nouvelles normes

Les délais de consultation et de recours concernant les normes nouvelles ou révisées courent encore, il semble toutefois inopportun d'attendre la prochaine assemblée des délégués pour les lui soumettre (juin 1975). L'assemblée des délégués donne en conséquence au Comité central la compétence de les mettre en vigueur à l'échéance des délais en cours. Les décisions du Comité central seront publiées dans les Informations SIA. Les abonnés aux normes les recevront automatiquement dès leur sortie de presse.

Divers

L'assemblée des délégués a approuvé en outre les révisions de statuts des sections bernoise, fribourgeoise et genevoise. Pour conclure, l'assemblée prit connaissance d'une information sur la Société des éditions des associations techniques universitaires, et en particulier l'introduction de l'abonnement obligatoire aux organes officiels de la Société. Pour 1975, il est prévu comme jusqu'ici d'envoyer aux membres les numéros spéciaux SIA du *Bulletin technique de la Suisse romande* et de la *Schweizerische Bauzeitung*.

Liste SIA des Bureaux d'études

La première édition de la Liste SIA des bureaux d'études est sortie de presse et peut être commandée au secrétariat général de la SIA. Prix : Fr. 10.— l'exemplaire.

Sommaire :

- Extrait des Statuts de la SIA.
- Règlement pour la Liste SIA des bureaux d'études.
- Comité central, secrétariat général, groupes spécialisés et commissions de la SIA.
- Règlements, normes et formules de contrats SIA.
- Publications diverses disponibles au secrétariat général de la SIA.
- Liste des branches professionnelles.
- Liste des bureaux d'études par ordre alphabétique.
- Liste des bureaux d'études par localités.
- Liste des bureaux d'études par branches professionnelles.

Cette liste sera rééditée chaque année. Les personnes s'intéressant à une inscription peuvent demander le règle-

ment et la formule d'inscription au secrétariat général de la SIA.

M. Jean-Claude Piguet président de la FEANI

Lors de son assemblée générale, tenue en octobre dernier à Barcelone, la FEANI (Fédération européenne des associations nationales d'ingénieurs) a élu à sa présidence M. J.-C. Piguet, ingénieur à Lausanne. Professeur à l'EPFL, M. Piguet est également président du Comité national suisse de la FEANI, au sein duquel sont représentées la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et l'Union technique suisse (UTS).

Fondée en 1951, la FEANI groupe aujourd'hui les associations d'ingénieurs de 18 pays européens. Elle a notamment pour but de renforcer les liens culturels et les échanges de documentation ou d'informations entre ses membres. Elle s'occupe aussi des problèmes posés par la formation des ingénieurs. Une de ses activités principales est la gestion du Registre européen des professions techniques supérieures, qu'elle a créé en vue de faciliter — pour le moment à l'échelon européen — la liberté de circulation et d'établissement des personnes exerçant une profession technique supérieure. Les registres nationaux existants constituent les divisions nationales du Registre européen. C'est le cas en particulier du Registre suisse des ingénieurs, des architectes, des ingénieurs-techniciens, des architectes-techniciens et des techniciens, créé en 1951.

Toutes nos félicitations à M. Piguet, à qui nous souhaitons pleine réussite dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Le Bulletin technique est heureux de s'associer à ces vœux. M. Piguet a déjà eu l'occasion de présenter dans nos colonnes l'activité de la FEANI, à laquelle il consacre ses forces depuis longtemps. (V. BTSR n° 10 du 9 mai 1974, p. 199.)

Protection contre le feu dans la construction

Recommandation SIA n° 183

La Recommandation SIA n° 183 sur la protection contre le feu dans la construction entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1974 est disponible en français. Il s'agit d'une brochure de 108 pages imprimées, en vente au secrétariat général de la SIA. Prix : Fr. 70.—. Les abonnés aux normes SIA l'ont reçue directement. Rabais habituels pour sociétaires et écoles.

Sommaire :

Dispositions générales valables pour toutes les constructions et primant les autres prescriptions.

Evaluation du danger potentiel d'incendie et détermination des mesures de protection. Cette méthode suisse est nouvelle et permet au projeteur, dans certaines limites, de compenser certaines dispositions imposées à la construction par d'autres mesures telles que avertisseurs automatiques ou installations sprinkler.

L'application des mesures de police du feu est alors plus souple et des variantes peuvent être proposées. Des prescriptions rigides sont remplacées par un procédé de calcul empirique qui tient mieux compte des cas d'espèce et du potentiel d'évolution.

Installations techniques avec caractéristiques spécifiques concernant les

- installations de chauffage et de climatisation,
- ascenseurs et monte-charge,
- installations électriques.

Constructions spéciales et industrielles, comprenant pour le moment les

- maisons hautes,
- grands magasins et centres d'achats.

D'autres chapitres sont en préparation :

Utilisation des matériaux combustibles dans la construction (à paraître dans un ou deux ans sous forme de complément à la Recommandation).

Garages souterrains : à paraître en 1975.

Lancement de la Recommandation SIA n° 183

La première partie des Journées d'étude du Groupe spécialisé des Ponts et charpentes (EPFL, 25-26 octobre 1974) a été consacrée à quatre exposés sur la protection des immeubles contre le feu et sur la nouvelle Recommandation SIA. La Commission SIA de protection contre le feu et la Commission technique de l'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie organiseront au printemps 1975, en collaboration avec les sections SIA, des cours d'introduction régionaux permettant, à l'aide de nombreux exemples tirés de la pratique, de faire connaître la Recommandation au plus grand nombre de collègues. Les cours seront annoncés dans l'un de nos prochains numéros spéciaux SIA.

Prévoyance vieillesse, survivants et invalidité

La Caisse suisse de prévoyance pour les professions techniques a mis treize ans à gagner son indépendance, le 1^{er} juillet 1974, sous la dénomination de *Caisse de prévoyance SIA UTS FAS FSAI*. Elle a recueilli, durant cette période, l'adhésion de 140 entreprises. Au 30 juin 1974, les bureaux membres avaient assuré auprès d'elle 627 assurés ; en outre, 106 assurés l'étaient aux mêmes conditions à titre individuel. Avec ses 733 assurés totalisant un montant global de salaires de 25 065 000 francs (soit en moyenne 34 195.— par assuré), la Caisse de prévoyance est devenue une institution assez importante. Au cours du seul exercice écoulé — soit entre le 30 juin 1973 et le 1^{er} juillet 1974 — en attendant la transformation de la Caisse, celle-ci a reçu l'adhésion de 23 entreprises totalisant 130 assurés ainsi que, pour le jour J — le 1^{er} juillet 1974 — celle de quatre entreprises avec 52 assurés.

Toutefois, l'effectif actuel — 144 bureaux et 785 assurés — est encore beaucoup trop faible par rapport à celui des associations fondatrices. Nous nous permettons de rappeler ici les avantages qu'offre la Caisse de prévoyance aux membres des associations techniques.

Tout d'abord, un personnel qualifié, celui du secrétariat de la Caisse, se charge de toute l'administration et du contrôle des dispositions la régissant. Les entreprises membres sont ainsi déchargées de tout souci concernant la future obligation d'organiser le « 2^e pilier » de leur personnel ; elles ont en outre l'avantage de savoir où elles vont financièrement, à la condition de ne pas trop tarder à organiser la prévoyance de leurs employés.

L'adhésion des employeurs à un organe d'assurance collectif évite la dispersion des efforts et permet aux salariés de bénéficier de meilleures prestations.

Laissant de côté l'aspect théorique de la question, nous présenterons ci-dessous quelques chiffres tirés d'exemples pratiques, en l'occurrence trois cas d'assurés, dont nous avons changé les initiales par souci de discrétion. Les prestations du 2^e pilier ne devant jamais être considérées isolément, nous y avons également indiqué celles de l'AVS/AI.

Toute information complémentaire et la documentation peuvent être demandées au secrétariat de la Caisse de prévoyance SIA UTS FAS FSAI, case postale 2613, 3001 Berne, tél. 031 22 03 82.

Cas n° 1, M. A. T. Prestations au 1^{er} juillet 1974

Entrée dans la Caisse : 1.3.1963

Année de naissance : 1934

Marié, trois enfants (15, 12 et 10 ans)

Salaire assuré : Fr. 33 000.—

Prime totale annuelle (employeur et employé) 8,4 % : Fr. 2772.—

Rente de vieillesse de base assurée au 1.7.74 (calculée sur la base des cotisations et de la somme de rachat de la Caisse d'épargne précédente) : Fr. 9540.—

Sont compris dans l'assurance :

Rente d'invalidité du même montant

Rente de veuve des $\frac{2}{3}$ de cette annuité

Rentes d'orphelins de $\frac{1}{6}$ de cette annuité par enfant

Capital-décès

a) En cas de décès dans l'année d'assurance en cours

	1 ^{er} pilier (AVS 1975)	Prestations 2 ^e pilier (CP SIA)	Total
Capital-décès	—	9 540.—	9 540.—
Rente de veuve	9 120.—	6 360.—	15 480.—
Rente d'orphelins	13 680.—	4 770.—	18 450.—
Prestations annuelles totales	22 800.—	11 130.—	33 930.—

b) *En cas d'invalidité* durant l'année en cours

Rente annuelle d'invalidité	15 390.—	9 540.—	24 930.—
Rente annuelle pour enfants d'invalidité	13 680.—	4 770.—	18 450.—
Total annuel	29 070.— *	14 310.—	43 380.—

c) *Retraite* (toutes conditions restant égales par ailleurs)

Rente de vieillesse	17 100.—	9540.—	26 640.—
---------------------	----------	--------	----------

* Montant soumis à réduction par l'AI fédérale, la rente d'invalidité ne devant pas dépasser le 90 % du revenu précédent. Ainsi, la prestation totale effective serait d'environ Fr. 29 700.—. Il est évident qu'il y aurait libération du paiement des primes pour la durée de l'invalidité.

Cas n° 2 — M. B. A.

Entrée dans la Caisse : 1.7.68

Année de naissance : 1940

Marié, un enfant (7 ans)

Salaire assuré : Fr. 67 000.—

Prime totale annuelle (employeur et employé) 14,4 % soit Fr. 9648.—

Rente de base assurée au 1.7.74 : Fr. 36 662.—

a) *En cas de décès* durant l'année d'assurance en cours

		Prestations	
Capital-décès	—	36 662.—	36 662.—
Rente annuelle de veuve	9 600.—	24 441.—	34 041.—
Rente annuelle d'orphelin	4 800.—	6 110.—	10 910.—
Prestations totales	14 400.—	30 551.—	44 951.—

b) *En cas d'invalidité* dans l'année d'assurance en cours

Rente annuelle d'invalidité	16 200.—	36 662.—	52 862.—
Rente annuelle d'enfant d'invalidité	4 800.—	6 110.—	10 910.—
Prestations annuelles totales	21 000.— *	42 772.—	63 772.—

Dans ce cas aussi, légère réduction éventuelle du fait de l'AI fédérale, mais versement du 90 % soit 60 300.— avec libération du paiement des primes.

c) *Retraite* (toutes conditions restant égales par ailleurs)

Rente de vieillesse annuelle	18 000.—	36 662.—	54 662.—
---------------------------------	----------	----------	----------

Cas n° 3, M. C. P.
 Entrée dans la Caisse : 1.1.1963
 Année de naissance : 1933
 Marié, sans enfant
 Salaire assuré : Fr. 18 000.—
 Prime annuelle totale (employeur et employé) 8,4 % :
 Fr. 1512.—
 Rente de base assurée au 1.7.1974 : Fr. 5936.—

a) *En cas de décès* durant l'année d'assurance en cours

	Prestations		Total
	1 ^{er} pilier (AVS 1975)	2 ^e pilier (CP SIA)	
Capital-décès	—	5 936.—	5 936.—
Rente de veuve, par année	*	3 957.—	3 957.—
Total des prestations annuelles	—	3 957.—	3 957.—

* Lorsqu'il n'y a pas d'enfant, l'AVS ne verse une rente de veuve que lorsque la veuve a plus de 45 ans. Dans le présent cas, la rente serait de Fr. 6720.—. Prestations totales dès l'âge de 45 ans : Fr. 10 677.—.

b) *en cas d'invalidité* durant l'année d'assurance en cours

Rente annuelle d'invalidité	11 340.—	5 936.—	17 276.—
Libération du paiement des primes.			

c) *Retraite* (toutes conditions restant égales par ailleurs)

Rente annuelle de vieillesse	12 600.—	5 936.—	18 536.—
---------------------------------	----------	---------	----------

L'agriculture, le génie forestier et l'aménagement du paysage et du territoire

Le groupe spécialisé SIA des ingénieurs forestiers organisera sur le thème ci-dessus une Journée d'information qui aura lieu à Merishausen/Schaffhouse, les 29 et 30 mai 1975. Les multiples problèmes que posent la sauvegarde, l'entretien et l'utilisation d'une zone de délaçement très précieuse au point de vue du paysage et méritant protection seront évoqués à partir de l'exemple du Randen de Merishausen. Dans le cadre des améliorations foncières générales subventionnées, il sera possible d'aménager les conditions préalables au maintien du statu quo de cette zone, d'attribuer de nouvelles aires aux superficies d'exploitation actuelles afin d'en maintenir la répartition typique en champs, prés et bois, et enfin d'éviter des interventions artificielles néfastes. On réservera en outre des biotopes naturels à exploiter séparément. Le cadre légal de ces mesures et leurs conséquences juridiques et financières pour les propriétaires fonciers touchés seront également étudiés. Il convient en particulier d'assurer les moyens financiers d'un aménagement adéquat des surfaces non rentables au point de vue agricole, mais dignes de protection, et de leur entretien. L'ensemble du plan sera fondé sur les structures et possibilités socio-économiques actuelles et futures de la commune.

La manifestation est ouverte à tous les membres de la Société et la participation de praticiens d'autres spécialisations est même souhaitée pour permettre d'élucider l'ensemble du problème à tous les points de vue. Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants sera limité à environ 80 personnes, avec une priorité pour les membres des groupes spécialisés. Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich. Elles recevront en temps utile la documentation et la formule d'inscription.

Publications de l'« Institution of Electrical Engineers »

Les publications de l'« Institution of Electrical Engineers » britannique sont disponibles à l'abonnement ou au numéro selon conditions ci-dessous, pour membres SIA et non-membres.

Titre	Abonnement annuel / Prix du numéro		
	Non- membres	Membres SIA	Suppl. avion
Electronics & Power Prix du numéro	£19.00 £ 1.90	£14.25 £ 1.40	£19.00 £ 2.00
Proceedings IEE (p ou m) * Combiné p et m	£59.00 £88.50	£44.25 £66.40	£18.00
Prix du numéro p ou m	£ 6.00	£ 4.50	£ 2.40
Electronics Record Prix du numéro	£20.00 £ 6.00	£15.00 £ 4.50	£16.50 £ 2.40
Power Record Prix du numéro	£20.00 £ 6.00	£15.00 £ 4.50	£11.00 £ 2.40
Control & Science Record Prix du numéro	£20.00 £ 6.00	£15.00 £ 4.50	£11.00 £ 2.40
Electronics Letters (p ou m) Combiné p et m	£36.00 £54.00	£27.00 £40.50	£16.50
Prix du numéro p ou m	£ 3.60	£ 2.50	£ 0.70

* papier ou microfiche

Adresser les commandes par écrit au secrétariat général de la SIA. Confirmation et facturation par « The Institution of Electrical Engineers ».

Calendrier des manifestations

Décembre 1974

17-20 Tel Aviv Association of Engineers and Architects in Israel: International Conference on Housing for the emerging Nations

Janvier 1975

6 SIA, Groupe spécialisé des ingénieurs forestiers (GSF) : Assemblée générale
 23-24 Engelberg SIA, Groupe spécialisé de la construction industrialisée dans le bâtiment et le génie civil (GCI) : Journées d'études « Aspects économiques de la construction aujourd'hui et demain »
 29-31 Rapperswil SIA/AIRH : Réunion internationale du Comité des milieux poreux de l'Association internationale de recherches hydrauliques, en collaboration avec la SIA, sur des problèmes relatifs aux nappes souterraines

Février 1975

10-12 Bruxelles Institution of Mining and Metallurgy London + Centre belge d'information du cuivre : Journées internationales de conférences sur le thème « Copper Metallurgy : Practice and Theory »
 16-20 Harrogate Angleterre PowTech : 3^e conférence/exposition internationale sur la technologie de la poudre et des granulés et des solides en masse

Mars 1975

10-12 Fribourg SIA/Faculté de droit de l'Université de Fribourg : Journées d'études sur le droit de la construction
 13 Winterthour Commission suisse pour l'échange de stagiaires avec l'étranger : Assemblée annuelle
 20 Berne Société galvanotechnique suisse : Assemblée générale
 20-21 Bruxelles Université libre de Bruxelles : Colloque « Les mégapoles dans l'Europe du Nord-Ouest »